

# Arrondissement Sud-ouest

## Compte rendu et commentaires

Par Marcel Sévigny

### 5 ÉluEs

Jacqueline Montpetit, Mairesse  
Line Hamel, conseillère ville, Pierre Fréchette  
conseiller arrondissement, Jean-Yves Cartier  
conseiller de ville, Ronald Bossy, conseiller  
d'arrondissement

## Séance du Conseil d'arrondissement du 6 juin 2006

**Avertissement :** Le compte-rendu et les commentaires ne sont ni objectifs ou neutres. Au contraire, ils se veulent une évaluation de ce qui s'y déroule par le biais d'une critique basée sur le fait que la démocratie représentative telle qu'elle se pratique dans le Sud-ouest exclue toute forme de pouvoir des citoyens et des citoyennes. Ainsi, dans un contexte où les éluEs en place soutiennent les valeurs dominantes de la société au détriment de la justice sociale et économique, la seule façon de renverser un tant soit peu la vapeur est de créer un rapport de force sur des bases autonomes. Autrement, une véritable démocratie ne peut-être que la gestion directe de nos intérêts et de notre communauté par des institutions créées et contrôlées directement par les gens.

C'est devant environ 40 personnes, que s'est déroulée la séance du conseil d'arrondissement. Commencé à 19h05 le tout n'était pas terminé lorsque j'ai quitté à 21 :30.

### En manchette :

- **Imperial tobacco...des citoyens renoncent à leur droit au référendum**
- **Le bras de fer continue entre les éluEs de Vision Montréal et la Mairesse**
- **Du baume pour les bibliothèques**

## Impérial tobacco... nouveau rebondissement:

Avant même sa réunion, le conseil d'arrondissement sud-ouest avait déjà envoyé un communiqué se réjouissant du désistement au référendum déposé par 243 citoyenNEs dans le projet de reconversion en logement de l'ancienne usine Imperial tobacco.

Selon Jacques Forget du POPIR (principal groupe qui s'oppose au projet) pendant que des négociations s'étaient enclenchées entre la Coalition Solidarité St-Henri, dont fait partie le POPIR, et le promoteur, ce dernier faisait du porte à porte pour obtenir le désistement de suffisamment de citoyenNEs pour empêcher un éventuel référendum. C'est l'article 532 au paragraphe 3e du 2e alinéa de la Loi sur les référendums qui a été utilisée et qui a pour effet de mettre fin à la procédure d'enregistrement (registre) afin de déterminer si un scrutin référendaire doit être tenu. Les citoyenNEs renoncent alors à leur droit de se prononcer par référendum.

### La Ville centrale s'en mêle :

Compte tenu de l'évolution de la situation du projet dans St-Henri, la Ville de Montréal s'inquiétait que le projet ne soit bloqué par l'utilisation du référendum. Il est donc à peu près certain qu'une connivence entre l'arrondissement Sud-Ouest, la Ville centrale et le promoteur a joué pour court-circuiter le processus référendaire. D'ailleurs le dépôt de la pétition au conseil d'arrondissement a été présenté par la Mairesse et aucun des citoyenNEs impliqués ne semblait être dans la salle. Habituellement, lorsqu'une pétition de cette envergure est utilisée ce sont des citoyenNEs qui exercent le leadership d'une telle mobilisation et le font savoir publiquement.

## Le bras de fer continue entre les éluEs de Vision Montréal et la Mairesse

C'est à l'item de l'adoption de l'ordre du jour que les 3 éluEs majoritaires du conseil du parti Vision Montréal ont introduit 4 amendements pour modifier l'ordre du jour. 2 des amendements visaient à retirer de l'ordre du jour les dossiers de la RCA Victor à St-Henri (90 lofts condo) et de la Nordelec à

Pointe Saint-Charles ce qui ne faisait pas l'affaire de la Mairesse qui a argumenté longuement. Line Hamel la conseillère/ville de St-Henri/Pointe St Charles a bien résumé la situation en disant que la Mairesse a le pouvoir d'inscrire des sujets à l'ordre du jour mais que c'est le conseil qui doit l'approuver. Encore une fois Jacqueline Montpetit semble jouer de son autorité sans consulter les autres éluEs qui sont pourtant majoritaires. Une petite chicane de procédure s'en est suivie et la Mairesse a demandé et obtenu la suspension du conseil. Lorsque les travaux ont repris les éluEs ont voté et les 4 amendements à l'ordre du jour ont été adoptés à la grande déception de Jacqueline Montpetit.

Ainsi, et nous ne nous y attendions pas dans Pointe Saint-Charles, le projet Nordelec (1 200 logements dans la Pointe) qui devait être transféré à la Ville centrale pour étude et consultation a été retenue, pour le moment, dans le Sud-Ouest. L'architecte Cardinal du groupe de consultants du projet Nordelec, inscrit à la période de questions, n'avait pas l'air très heureux de la situation.

C'est justement sur cet enjeu de la Nordelec que je m'étais inscrit à la période de question pour connaître les raisons pour lesquelles la Mairesse voulait transférer le dossier à la Ville centrale (le promoteur a demandé d'utiliser l'article 89.3 qui transfère le dossier à la Ville de Montréal). À ma grande surprise et pour la première fois depuis que je pose des questions à Jacqueline Montpetit, celle-ci a donné une réponse cohérente et politique. Elle affirme donc que ce dossier dépasse les seuls intérêts du Sud-Ouest (elle n'a pas fait mention du quartier) qualifiant le projet de « méga-projet ». En sous-question j'ai indiqué que les éluEs de l'arrondissement avaient le pouvoir de refuser cette demande du promoteur et la Mairesse cette fois a refusé de répondre.

On peut se douter fortement, en lien et en cohérence directe avec le projet de l'Imperial tobacco (ce sont les mêmes consultants qui sont au cœur de ces 2 projets), que le dossier Nordelec intéresse la Ville centrale, « because » les 15% de logements sociaux que le promoteur a accepté d'intégrer dans les 1 200 logements, et qu'on veut éviter la tenue d'un possible référendum local. On peut se douter que les ressources municipales seront en appui au promoteur pour faire passer le projet.

Compte tenu, encore une fois, que la position de la Table Action Gardien se trouvera isolé par l'ensemble des autres intervenants (RESO, GRT, arrondissement, autres), il y a tout lieu de croire que des pressions et même... des magouillages auront lieu tout au long de ce dossier urbain qui, j'aime le répéter, pourrait constituer un véritable enjeu charnière dans la survie à moyen terme de Pointe Saint-Charles comme quartier populaire.

## **Du baume pour les bibliothèques du Sud-Ouest**

Le conseiller d'arrondissement de St-Henri/Pointe Saint-Charles Pierre Fréchette a été nommé sur un comité bibliothèque de la Ville et a annoncé une contribution de la Ville centrale de 196 000\$ pour augmenter les heures d'ouverture des 4 bibliothèques locales (le Sud-Ouest a la plus grande concentration de bibliothèque à Montréal en regard de la population) et d'un peu plus de 30 000\$ pour l'acquisition de livres.

Il s'agit de la concrétisation d'une promesse électorale du maire Tremblay d'augmenter les ressources et l'accès aux bibliothèques. Je rappelle que Montréal se situe au 32<sup>ième</sup> rang des 35 plus grandes villes canadiennes pour ce qui est de la qualité et de l'accessibilité aux services bibliothécaires.

## **Questions du public :**

Deux éléments ont retenu mon attention est le fait qu'au moins 3 personnes ont eu le « courage » de déplorer les chicanes publiques entre les éluEs sous les applaudissements de l'assistance. La grogne semble avoir atteint la majorité des gens qui assistent régulièrement au conseil d'arrondissement. Le problème et ce n'est pas la première fois que j'en parle, c'est que la partie de bras de fer qui se joue

depuis l'élection municipale de novembre dernier entre 2 clans partisans ne semble porter que sur des tensions personnelles entre la Mairesse (qui tente constamment de faire valoir son autorité et son autoritarisme) qui sait pertinemment qu'elle est minoritaire au conseil et qui tente continuellement d'imposer ses vues aux 3 éluEs de Vision Montréal. « Une vraie farce » disait au micro une citoyenne désabusée.

Il ne s'agit donc pas de divergences politiques sur des idées car les 5 éluEs partagent la même philosophie et la même idéologie politique (plutôt conservatrice) même s'ils appartiennent à deux partis différents. Ces comportements contribuent à entretenir chez les gens le rejet du débat politique qui devrait constituer le cœur même de ces réunions.

### **La tension grimpe d'un cran**

À cette dernière impression générale de chicane entre éluEs s'est ajouté la frustration qui atteint plusieurs intervenants sociaux de St-Henri qui travaillent contre la pauvreté sur le terrain. En réponse à une question d'une intervenante la Mairesse a accusé le POPIR de planifier des manifestations au conseil d'arrondissement parce qu'environ 45 personnes se sont présentées au micro lors d'un conseil d'arrondissement antérieur, sur le dossier de l'Imperial tobacco.

Après le dernier magouillage du promoteur, appuyé par la Mairesse, l'arrondissement et la Mairie de Montréal pour contourner la possibilité d'un référendum, c'en était trop. Des intervenants ont souligné avec ardeur le discours « de la porte ouverte » de la Mairesse et les décisions et autres magouillages qui se mènent en coulisse. Ce discours de « la porte ouverte », la Table de concertation Action Gardien se l'est fait tenir tout au long de la bataille contre le déménagement du casino. Jacqueline Montpetit a systématiquement refusé de rencontrer les représentantEs d'Action Gardien et de répondre aux lettres qui lui ont été adressées.

Il y a là un clivage politique et un rapport de force qui restent globalement au désavantage des groupes qui luttent sur le terrain social. Jacqueline Montpetit peut s'appuyer sur des groupes politiquement plus proches de cet esprit élitiste (tel le RESO) et où le partenariat et la concertation à tout prix avantage nettement le statu quo social, économique et politique.

### **Décisions de l'arrondissement**

Article 20.003 : convention et contribution financières aux Tables de quartier.

- Coalition Petite-Bourgogne – 17 233\$/année sur 3 ans
- Concertation Ville-Émard/Côte St-Paul – 14233\$/année sur 3 ans
- Action Gardien de Pointe Saint-Charles – 11 233\$/année sur 3 ans
- Solidarité St-Henri – 10 233\$/année sur 3 ans.

Article 20.006 : dépense supplémentaire

- 225 000\$ - décontamination du parc Leber qui s'ajoute au contrat de 1 216 088\$ = +18.5%

Article 20.007 : dépense supplémentaire

- 115 000\$ - décontamination du parc Leber – frais professionnels

Article 40.003 : demande de dérogation pour transformation en condo – 2382 au 2386 Rushbrooke

Article 40.008 : entente avec l'Agence Métropolitaine de transport (AMT) – implantation d'une voie réservée aux autobus sur la rue Carrie-Dérick (secteur du technoparc).

9 juin 2006